



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

Le Ministre

Luxembourg, le 11 juin 2021

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe, la réponse commune des Ministres impliqués à la question parlementaire n° 4271 posée par les honorables Députées Mesdames Semiray Ahmedova et Stéphanie Empain.

  
Jean Asselborn

**Réponse conjointe de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes et de Monsieur le  
Ministre de la Sécurité intérieure à la question parlementaire n° 4271 déposée le 12 mai 2021  
par les honorables Députées, Mesdames Stéphanie Empain et Semiray Ahmedova**

1. La fonctionnaire de la Police grand-ducale a commencé sa mission le 6 avril 2021 en télétravail avant d'être déployée sur le lieu de sa mission en Cisjordanie le 22 mai 2021.
2. A l'heure actuelle, le déploiement d'un-e deuxième agent-e n'est pas envisagé.
3. La direction de la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) évalue si le déploiement du personnel peut être autorisé en fonction de la situation sécuritaire dans la région. Dans le cas présent, la direction de la mission EUPOL COPPS a évalué que la situation était suffisamment sûre pour permettre le déploiement de la fonctionnaire de la Police grand-ducale conformément au règlement grand-ducal du 29 mars 2021 relatif à la participation du Luxembourg à la mission EUPOL COPPS.

Les activités quotidiennes de la mission EUPOL COPPS en Cisjordanie n'ont pas été affectées par les tensions israélo-palestiniennes récentes. Pour assurer la sécurité sur place, le bureau de sécurité de la mission reste en contact permanent avec les agents sous sa responsabilité. Ainsi, les agents sont informés en temps réel sur les mesures à prendre pour leur sécurité et en particulier sur les zones à éviter. Dans ce contexte, le travail d'encadrement et de soutien effectué depuis Bruxelles par les équipes de la Planification civile et capacité de conduite (CPCC) du Service européen pour l'action extérieure est à saluer.

4. La direction de la mission EUPOL COPPS réévalue en permanence la situation en matière de sécurité. En ce qui concerne l'évaluation plus générale, le Comité politique et de sécurité (COPS) de l'Union européenne, assisté par le Comité chargé des aspects civils de la gestion des crises (Civcom), se penche régulièrement sur les activités de la mission. Ainsi, après avoir pris en compte tous les éléments essentiels au bon fonctionnement de la mission, le COPS a proposé le 1<sup>er</sup> juin dernier une prorogation d'une année du mandat de la mission, jusqu'au 30 juin 2022. Le Conseil de l'UE prendra prochainement une décision en la matière.